



Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Angers le Fresne
B.P. 43 627
49036 - ANGERS CEDEX 01
☎ : 02.41.68.60.03.
▪ : 02.41.68.56.62.
E-mail cfppa.angers @ educagri.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION

« PREPARATION A L'UC 3 DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION POUR LES DISTRIBUTEURS ET APPLICATEURS DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES »

Publics visés : salariés d'entreprises réalisant des travaux de traitements phytosanitaires.

Objectifs :

Etre capable de communiquer pour donner des informations à diverses catégories d'interlocuteurs sur la distribution et l'application de produits antiparasitaires.

Durée : 2 journées de 7 heures soit au total : 14 heures.

Dates : 1^{er} et 2 mars 2010.

Lieu de réalisation : C.F.P.P.A. du Fresne à Ste Gemmes sur Loire (49).

Déroulement pédagogique :

1^{er} mars 2010 :

- | | |
|-------------------|---|
| 9 h 00 à 10 h 00 | - Accueil – Tour de table
- Présentation de la Formation UC 3
- Informations sur les modalités d'épreuves certificatives |
| 10 h 00 à 12 h 00 | - <u>Etre Capable de communiquer oralement en fonction de ses interlocuteurs</u>
- adapter son discours en fonction de ses interlocuteurs
- expliquer une consigne, une décision à ses différents interlocuteurs |
| 13 h 30 à 17 h 30 | - <u>E.C. d'utiliser les différentes sources et messages d'information de la vie sociale et professionnelle</u>
- constituer une documentation pertinente sur un thème technique
- analyser les différents types de messages dans leur contexte
- résumer les informations utiles d'un message
- résoudre un problème professionnel en ayant recours aux différentes sources et messages d'information à sa disposition |

2 mars 2010 :

- | | |
|-------------------|---|
| 9 h 00 à 12 h 00 | - <u>E.C. de produire des messages indispensables aux activités d'encadrement et d'information</u>
- transmettre oralement un message
- produire des documents scripto-visuels
- tenir compte des aspects relationnels |
| 13 h 30 à 16 h 30 | Epreuve certificative orale UC 3 (30 minutes par candidats) |
| 16 h 30 à 17 h 00 | délibération |
| 17 h 00 à 17 h 30 | Bilan de la session |

Nota : Ce déroulement est prévisionnel, il peut subir éventuellement des modifications.

